



# Actualités d'Alsting

Bulletin municipal N° 36 été 2018

[mairiealsting@rtvc.fr](mailto:mairiealsting@rtvc.fr)





Le mot du Maire	3
État civil 2017	4
Anniversaires	5
Les finances	6 - 7
Budget	6
Principaux travaux d'investissement	7
Vie de la Commune	8 - 13
Emplois saisonniers, Assistante de langue, nouveau médecin	8
Nos pompiers	9
Cérémonie de 8 mai, repas des Anciens	10
Exposition artistique	11
Maisons fleuries, bibliothèque pour tous	12 - 13
Les enfants à la cantine	14
Vie de la Paroisse	15
Vie scolaire	16 - 19
Vie associative	20 - 28
Calendrier des manifestations	20
Fête des cerises	21
Dissolution et nouvelles associations	22 - 23
Cyclo club Ariane, club des Séniors	24 - 25
Tennis club	26
USAZ	27
Lumière du levant Tai chi chuan, APEA	28
Travaux - Urbanisme	29 - 35
Civisme - infos pratiques	36 - 39



Cérémonie du 8 mai 2018



**CONCEPTION & REALISATION** SM

**Directeur de la Publication :**

Jean-Claude HEHN  
Commune d'Alsting  
Place de la Mairie 57515 ALSTING

**Rédaction et conception :**

Équipe municipale  
**Crédits Photographiques :**  
Commune d'Alsting

**Dépôt Légal :**

Juillet 2018

**Impression :**

Imprimerie Léon LOUIS - BOULAY  
*Un grand merci à tous les rédacteurs  
qui ont participé à la réalisation de ce  
bulletin*

Madame, Monsieur,

Comme chaque été, nous avons le plaisir de vous présenter notre bulletin municipal qui retrace les points forts de la vie au sein de notre village durant ces derniers mois. C'est un des moyens de communication préféré de nos concitoyens, puisque vous êtes même nombreux à les garder. Ainsi, cette 36<sup>ème</sup> édition vient, à sa manière, compléter une collection qui illustre parfaitement l'évolution de notre commune à travers le temps. Le bulletin municipal est un moyen d'information dans lequel vous sont présentés nos projets, nos travaux mais aussi tous les évènements qui ont façonné la vie de notre commune et cela durant toutes ces dernières années.



Une vie dictée par le mouvement, où rien n'est figé, où rien n'est définitif. La vie de chacun est en perpétuel mouvement, mais cette impermanence concerne également l'ensemble de la collectivité.

Même si nous n'avons plus la même capacité d'investissement, comme par le passé, nous nous efforçons néanmoins de faire progresser et avancer notre village au quotidien.

Ainsi, à l'exemple de l'année dernière, nous allons rénover plusieurs routes. Prochainement un tronçon de la rue de Simbach sera refait, ainsi que la rue des Prés et celle des Boulangers. Il s'agit bien évidemment uniquement du remplacement de la bande de roulement. D'autre part, la communauté d'agglomération va réhabiliter le réseau d'assainissement de la rue St Jean : une partie du réseau sera rénovée au moyen d'un chemisage alors que le restant se fera au travers de la pose d'une nouvelle conduite.

Concernant la réfection de nos bâtiments, d'importantes dépenses vont devoir être affectées à la salle polyvalente. Ces travaux se feront en plusieurs étapes. La première consiste dès cette année à remplacer la chaudière fuel par une chaudière plus économique qui fonctionnera au gaz de ville.

Comme cela a déjà été annoncé par voie de presse, nous venons d'installer un cabinet médical dans les locaux de l'ancienne bibliothèque. Grâce à des travaux entièrement réalisés par nos agents, nous avons pu installer le docteur Chakaki dans des locaux rénovés et fonctionnels où il a pu accueillir ses premiers patients le 25 juin dernier.

Cette installation marque la fin d'une recherche intensive qui a duré des mois et qui nous a pris beaucoup de temps et d'énergie. La bonne marche du cabinet médical dépend de nous tous. Et de cette première implantation dépendra le développement de notre futur pôle santé, pour lequel nous avons déposé des dossiers de demandes de subventions.

Bien qu'il soit important d'avoir des infrastructures correctes, des équipements fonctionnels au niveau d'un village, il me semble primordial pour une vie en collectivité, d'offrir aux concitoyens un ensemble d'activités culturelles et sportives. Créer des lieux et des activités où l'on peut se rencontrer et partager est indispensable à notre vie en collectivité. L'école, tout comme la vie associative sont des vecteurs essentiels qui garantissent une mixité sociale, et qui rassemblent nos concitoyens en leur apportant un sentiment d'appartenance à une seule et même collectivité.

Je me réjouis de l'initiative prise, il y a quatre ans, de relancer la fête des Cerises par le comité inter-associatif. Grâce à de nombreux bénévoles, à des personnes qui ont su fédérer leurs efforts, nous avons à nouveau une vraie fête du village. Un bel exemple à suivre, d'autant plus que les bénéfices sont réinvestis dans des équipements qui serviront à l'ensemble de nos associations.

Je voudrais par cette occasion remercier tous ceux et celles qui donnent généreusement de leur temps pour le bien de notre collectivité, afin qu'elle soit dynamique et accueillante.

Je voudrais aussi appeler au sens civique de chacun, pour que soit davantage préservé la qualité de notre vie, et celle de notre environnement. Je pense évidemment aux problèmes de circulation, de stationnement, aux nuisances sonores etc... les solutions à tous ces maux sont avant tout à rechercher dans le comportement individuel et le respect d'autrui.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été et bonnes vacances.

Jean-Claude Hehn, Maire d'Alsting



## Les Naissances : 12



ZIEGLER Victor	7 janvier	Forbach	ZIEGLER Patrice et THOMAS Christelle
RICHARTZ Elias	27 février	Forbach	BILD Mario et RICHARTZ Nadine
THUMSER Léon	17 avril	Sarreguemines	THUMSER Pierre et CARIA Émilie
HUSSONG Lucas Guy	4 juillet	Saint-Avold	HUSSONG Régis et DION Aurélie
DULOK Lola	16 juillet	Sarrebruck	REINERT Markus et DULOK Barbara
LILLIG Ida Marie	27 juillet	Sarreguemines	LILLIG Tobias et WEINRANK Alessandra
BAUER Lennard Joshua	24 septembre	Neunkirchen	BAUER Dominik et SOLD Katja
DECKER Mya Pauline Cécile	12 novembre	Sarreguemines	DECKER Frédéric et MORIN Anaïs
PIERRE Nicolas	22 novembre	Forbach	PIERRE Jean-Marc et WERNER Cindy
MALLICK Alice	2 décembre	Sarreguemines	MALLICK Stéphane et KUEHN Julie
HEHN Émile	8 décembre	Forbach	HEHN Pierre et BIDINGER Candice
LAUTERBACH Lea	12 décembre	Sarrebruck	LAUTERBACH Frank et MÜHLHÄUSLER Anja

## Les Mariages : 4

WECKER Geoffrey et MONNET Mélissa	17 juin
TRONCI Mathieu et FEICHT Océane Léa	26 août
MASSIHA Franck Hervé et KRAMES Stéphanie	26 août
DECKER Daniel et MULLER Céline	14 octobre



## Les Décès : 23



HEHN Simon Joseph	12 janvier	HEIN Hans Jürgen	30 août
HOUVER Joseph	5 février	FEISS Gabriel Simon	18 septembre
GONZALEZ Marie-Claire divorcée LOCATELLI	11 février	WEILAND Hubert	7 octobre
WEISHARD Gabrielle Claire veuve FERSING	30 mai	MORIN Maurice Léon Ernest Joseph Marie	23 octobre
KLEIN Pierre	31 mai	HUSSONG Marie Nicole veuve GREFF	3 novembre
DUPONT Litwina Aurélie veuve DAUSEND	23 juin	FUCHS Berthe Georgette veuve WEISHAR	9 novembre
MEYER Alphonse Célestin	28 juin	BARWINSKI Theodor	10 novembre
FERSING Justin Léon Maurice	6 juillet	CHRISTMANN Marie Yolande	15 novembre
BRACH Nadine Françoise ép. DEHLINGER	10 juillet	MEYER Marie Elisabeth ép. EUSSNER	23 novembre
ZITT Albert Joseph	2 août	VIDAS Elizabeta	19 décembre
SATOS-ADAM Irène Jeanne ép. MONNET	6 août	METZINGER Joseph Marcel Nicolas	20 décembre
HEHN Alex François	26 août		



# Anniversaires

## Noces d'Or



BRACH Joseph - HEMMERT-BLEICHNER Claudine  
01 décembre 1967



WESLINGER Joseph - DECKER Arlette  
11 Août 1967



RYGUS André - KOUVER Anne Elisabeth  
21 juin 1968

## Noces de Diamant



VON SCHORLEMER Johannes  
MALKWITZ Renate  
03 août 1957

## Nonagénaires



FLOER Michel né le 15/03/1928

Ont également fêté

## Noces d'Or

RAPIN Ernest et SCHERER Raymonde 25 Août 1967  
GÖRGEN Hermann et LE FLOHIC Eliane 16 février 1968  
KLEIN Werner et DUPUY Raymonde 28 juin 1968  
TICINI René et THIRY Marie Madeleine 29 juin 1968

## Noces de Diamant

WAGNER Bertrand et MEYER Odile 11 février 1958 - ANDREOTTI Alvaro et HEHN Marie-Antoinette 20 août 1957

## Nonagénaires

MONNET Rose-Marie née le 18 novembre 1927  
MICHELS ép. ZITT Anne-Joséphine née le 31 juillet 1927  
HEHN ép. FLAUSS Marie-Thérèse née le 21 octobre 1927  
DUBAS ép. MICHELS Simone née le 17 mars 1928  
SCHNEIDER Horst Ernest né le 10 mai 1928



## Section de fonctionnement

DEPENSES	Compte Admi- nistratif 2017	Budget 2018	RECETTES	Compte Admi- nistratif 2017	Budget 2018
<i>Charges à caractère général</i>	339 508 €	389 995 €	<i>Produits des services</i>	66 462 €	63 350 €
<i>Charges de personnel</i>	540 703 €	524 290 €	<i>Impôts et taxes</i>	666 238 €	716 366 €
<i>Atténuations de produits</i>	46 418 €	46 500 €	<i>Dotations et participations</i>	498 379 €	475 366 €
<i>Autres charges de gestion</i>	79 783 €	100 764 €	<i>Autres produits de gestion</i>	65 118 €	63 890 €
<i>Charges financières</i>	41 024 €	39 800 €	<i>Atténuations de charges</i>	8 141 €	9 500 €
<i>Charges exceptionnelles</i>	300 €	300 €	<i>Produits exceptionnels</i>	5 138 €	3 000 €
<i>Opérations d'ordre</i>	5 500 €	5 500 €	<i>Opérations d'ordre</i>	25 169 €	37 344 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 053 236 €</b>	<b>1 107 149 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 334 645 €</b>	<b>1 368 816 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>281 409 €</b>	<b>261 667 €</b>			

## Section d'investissement

DEPENSES	Compte Admi- nistratif 2017	Budget 2018	RECETTES	Compte Admi- nistratif 2017	Budget 2018
<i>Déficit d'investissement re- port</i>	12 640 €	209 488 €	<i>Subventions d'investissement</i>	52 197 €	78 482 €
<i>Immobilisations incorporelles</i>	6 000 €	5 000 €	<i>Emprunts</i>	- €	146 342 €
<i>Immobilisations corporelles</i>	324 796 €	340 660 €	<i>Dotation, fonds et réserves</i>	379 275 €	369 411 €
<i>Immobilisations en cours</i>	89 131 €	95 400 €	<i>Vir. section de fonctionnement</i>	- €	261 667 €
<i>Dotations et fonds divers</i>	30 462 €	- €	<i>Opérations d'ordre</i>	5 500 €	5 500 €
<i>Emprunts et dettes</i>	158 261 €	173 510 €			
<i>Opérations d'ordre</i>	25 169 €	37 344 €			
<b>TOTAL</b>	<b>646 459 €</b>	<b>861 402 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>436 972 €</b>	<b>861 402 €</b>
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 209 487 €</b>				

### Nouveaux taux des taxes locales, appliqués à partir de 2018

Pour notre commune les taxes représentent une part importante, pour ne pas dire essentielle, des recettes.

Taux 2018	Commune	Moyenne Département	Moyenne Nationale
Taxe d'habitation	12,69 %	23,22 %	24,47 %
Taxe foncière (bâti)	13,20 %	16,25 %	21,00 %
Taxe foncière (non bâti)	84,08 %	53,69 %	49,46 %

Non pas du fait d'un taux élevé de cette taxe mais tout simplement parce que les autres recettes, notamment les produits des services (domaines, etc.) ainsi que les dotations sont moindre.

Si nous avons décidé de maintenir les taux pour la taxe d'habitation ainsi que pour la taxe foncière sur le « non bâti », le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'augmenter celui de la taxe foncière sur le « bâti ».

Ce taux de 13,20%, qui reste néanmoins très en-dessous de la moyenne départementale de 16,25%, se situe dans la moyenne de nos communes voisines.

## Les principaux travaux d'investissement projetés pour 2018 et 2019.

⇒ Cimetière : nouveaux caveaux	6 000 €
⇒ Remplacement paratonnerre église	2 650 €
⇒ Matériel, outillage et autres immobilisations corporelles	9 500 €
⇒ Installations générales, agencements, aménagements divers	6 100 €
⇒ Réfection diverses voiries communales	53 500 €
⇒ Installation feux de comportement (report 2017)	41 900 €
⇒ Mobilier	2 500 €

### Travaux uniquement réalisés après accord des subventions demandées

⇒ Salle polyvalente : à étaler sur 2018 et 2019 rénovation complète des vestiaires et des sanitaires, modification de l'entrée principale, remplacement de la chaudière, installation de destratificateurs ( <i>brassage de l'air</i> )	170 500 €
⇒ Nouveau sol pour city stade	17 400 €
⇒ Parking rue de Chatellaillon	60 000 €
⇒ ASCA : 2ème tranche d'aménagement de la terrasse	8 550 €
⇒ Réfection de la toiture bâtiment 1, rue Abbé Grosse	32 000 €
⇒ Espace santé (transformation ancienne école maternelle) (report 2017) H.T.	1 315 000 €

## Les subventions demandées pour 2018

⇒ Chauffage salle polyvalente	9 271 €
⇒ Réfection toiture logement 1, rue Abbé Grosse	9 243 €
⇒ Nouveau sol pour city stade	5 286 €
⇒ ASCA : 2ème tranche aménagement de la terrasse	2 846 €
⇒ Parking rue de Chatellaillon	9 800 €
⇒ Espace santé (réhabilitation ancienne école maternelle)	763 602 €





## Emplois saisonniers

Dix jeunes du village vont intégrer l'équipe technique pendant la période des vacances scolaires et par période de 15 jours.

Par groupe de 2, ils seront au côté de nos ouvriers du 25 juin au 31 août.

Ils seront mis à contribution pour l'entretien des bâtiments publics, des espaces verts et le nettoyage des abords.



Pour certains ce sera sans doute un premier contrat avec le monde du travail. Bon courage à tous ...

## Assistante de langue allemande

A partir de la rentrée scolaire de septembre prochain, nos élèves de l'école maternelle et du primaire pourront bénéficier d'un soutien à la pratique de l'allemand.

Afin d'assurer ce service, la municipalité a embauché une assistante de langue. Le financement de ce poste se fait à hauteur de 30% à charge de la commune, le restant étant subventionné par le Département, la Communauté d'Agglo ainsi que par des fonds européens.

L'objectif de ce dispositif est d'offrir à nos jeunes, et ceci dès la maternelle, des compétences pour vivre et évoluer dans notre grande région transfrontalière.

## Installation d'un médecin

Après plusieurs semaines de travaux, le cabinet médical a été installé, de manière provisoire dans l'ancienne bibliothèque au 11 place de la Mairie.

Depuis le 25 juin le docteur Chakaki y exerce en tant que médecin généraliste.

Cet ancien urgentiste de l'hôpital de Sarreguemines devrait pouvoir intégrer par la suite le futur espace santé dont le dossier est en attente d'un accord de subventionnement auprès des services de l'État et du Département.



### Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie :

- ⇒ les lundis, mardis et jeudi : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00
- ⇒ les mercredis et vendredis : de 8h00 à 11h30, fermé les après-midi



## Nos Pompiers

La traditionnelle manœuvre finale des Pompiers a eu lieu à Güdingen le 21 octobre 2017.



La fête de la Ste Barbe pour terminer l'année 2017 ...



... messe en l'Église St Pierre à Alsting.

Le 17.03.2018, manœuvre commune avec leurs amis et collègues de Spicheren au ranch des cavaliers. Une simulation de feux à deux endroits simultanément a été le thème de cette manœuvre. Cet exercice a montré une parfaite entente entre des deux centres de secours.



... remise de médailles et mises à l'honneur lors du traditionnel banquet ...

C'est l'amicale des sapeurs pompiers qui chaque année ouvre les festivités avec l'organisation de la traditionnelle marche de l'Épiphanie. Un peu plus d'une centaine de marcheurs ont pris part au 10 km dans le froid certes, mais dans la bonne humeur. Ils ont d'ailleurs pu se réchauffer autour d'une bonne soupe servie à la salle polyvalente.

***L'amicale des sapeurs-pompiers souhaite organiser une journée ouverte à tout public, au parc d'attraction de Disneyland Paris vers la fin novembre pour y admirer les féeries de Noël. De plus amples informations seront communiquées en temps et en heure.***

***Les sapeurs-pompiers recrutent des hommes et des femmes à partir de 16 ans pour étoffer leurs rangs. Pour plus de renseignements merci de prendre contact avec le chef de corps, l'adjudant-chef Michel WEISLINGER (Tél. disponible en Mairie)***





## Cérémonie du 8 mai 2018

En ce jour de commémorations les Alstingeois et les Alstingeoises se sont rendus nombreux au Monument aux Morts. Les enfants du CM1 et du CM2 de l'école Louis Pasteur ont entonné le chant des partisans et la Marseillaise.

Un dépôt de gerbes a eu lieu en présence des Anciens Combattants, d'un représentant de la Gendarmerie nationale de Behren-lès-Forbach et notre corps des Sapeurs Pompiers.



La médaille de la reconnaissance de la nation pour la campagne d'Algérie a été remise à Messieurs Joseph BRACH et Ernest TONI.

## Repas des Anciens



Les doyens honorés :  
Anne RICHARTZ et Michel FLOER

Une fois de plus nos « Anciens » se sont donnés à cœur joie durant cette journée rythmée, entre autre par le groupe de danse « K Dance ».

Près de 200 personnes de 70 ans et plus ont participé au repas organisé par la municipalité.





## Exposition artistique

Se faire une place dans le monde artistique demande du temps, de la persévérance et de la constance.

Nous avons démarré notre exposition avec de simples objectifs : rendre hommage aux femmes et aux hommes d'Alsting qui se trouvent et se découvrent par le biais de différents supports. Faire venir l'art au plus près de nous et créer un espace de rencontres, de convivialité au sein de notre village avec l'art comme point commun.



Notre quatrième volet de l'exposition « Des Êtres, des Passions » a eu le privilège de recevoir 31 exposants, dont 20 artistes du village, natifs ou résidents ! Et nous devons ajouter aussi les quatre élèves alstingeois membres de l'atelier de sculpture.



Que dire de plus ! Cette édition était de qualité, pleine d'émotions et de découvertes magnifiques dans tous les domaines : la photographie, la peinture et sa belle palette de moyens d'expression, l'écriture et la sculpture.

L'espace d'un week-end nous laissons de côté nos soucis pour nous retrouver autour d'une toile, d'un cadre, d'une couleur, voire d'une sensation toute particulière grâce à des trouvailles inattendues.

Un grand merci à tous les artistes, depuis la plus jeune au plus ancien, pour leur participation : Wanda KASTL, Chantal FISCHER, Jean-Claude BUHR, Filippo BRUNO, Gaston HEHN, Stefan BEIU, Victor GRUSEVAN, Boris FLAUSSE, Walter CAMANI, Francine BASTIAN, Marcus SOMMER, Simone RAPPINE, Marie-Claude FABER RAPPINE, Jean-Luc WACK, Éric SCHERER, Elena NEUSCH, Éric HOCHSCHEID, Marlène MULLER, Freddy BLACKBERRY, Gérard TONI, Aline MONNET-POLLRATZKY, Raphaël TONI, Marie-Louise INSALATO, Armand HUSSONG, Marlène RINKENBACH, Odile WEIDIG, Joseph ZIMMER, Estelle ARESU, Stacy Alice ALLARD, Sandra CHURKA-MANN et les cinq explorateurs de l'atelier sculpture : Valérie et Christophe QUILLING, Liliane SCZEPANIAK, Marie-France DYCZKA et Ana Mercedes MEYER.





## Maisons fleuries

Trois catégories, balcons, jardins, maisons, pour neuf gagnants ! Parfois la frontière entre les unes et les autres est légère mais le plaisir de découvrir ces espaces verts particuliers est réel. Nous voulons saluer tous ceux et celles qui œuvrent avec amour, avec passion pour rendre notre environnement plus agréable. Nous aimerions leur donner un prix à tous ! Par ces lignes, rendons hommage à toutes ces petites et grandes mains qui fleurissent notre village.



Le jury, pour l'année 2017, est venu de Théding parcourant toutes nos rues pour découvrir et choisir les gagnants.

Impartialité à 100 %, les goûts et les couleurs ne se discutent pas et c'est toujours plaisant de voir que les discussions entre les membres du jury peuvent être ardentes !

2ème prix : Mme Marie-Thérèse ZITT

Les gagnants sont par catégorie :

### Balcons

1<sup>er</sup> prix : M. et Mme Raphaël et Dzehmile TONI



3ème prix : M. et Mme Marc et Denise GITZHOFFEN

### Maisons

1<sup>er</sup> prix : M. et Mme Norbert et Anne-Marie SCHERER



2ème prix : Mme Liliane PARISELLA



3ème prix : Mme Élise EYLER et M. Frédéric DURMEYER



## Jardins

1<sup>er</sup> prix : M. et Mme Francis et Armande WAGNER



2<sup>ème</sup> prix : M. et Mme Hans-Jürgen et Bernadette HEINE



3<sup>ème</sup> prix : M. et Mme Manfred et Simone KLEIN

## Bibliothèque pour tous

Nous sommes nombreux à aimer lire, à respecter les livres. En créant un espace d'échange à l'entrée de la mairie, notre modeste bibliothèque pour tous fonctionne en libre-service sur le principe de l'échange. Vous apportez un livre, vous prenez un autre à la place et ce, autant de fois que vous le souhaitez. Les étagères sont pleines de toutes sortes de livres, alors n'hésitez pas à venir même si vous n'avez pas de livre à échanger.

C'est à l'initiative de notre adjointe, Mme Ana Mercedes MEYER, qui a su impliquer Mlle Estelle JUNG pendant son stage pour la création des affiches et l'animation de la bibliothèque.

Nous remercions toutes les personnes qui veulent faire don de livres. Votre geste vous honore !

Alors, venez voir et prenez-vous le temps de lire !





## Les enfants à la cantine scolaire et la garderie

Pour l'année 2017-2018, notre cantine a eu un beau succès, une fréquentation en hausse, avec une moyenne de 37 enfants tout au long de l'année.

Les enfants se régalaient dans un cadre agréable, parfois un peu bruyant certes, mais normal avec tous les enfants qui ont besoin de se lâcher un peu après quelques heures de cours.

Il y a trois animations autour des dessins animés (Coco, Ferdinand et Frozen), et autour du mondial. Chaque jour les résultats sont notés avec plus au moins d'enthousiasme en fonction des gagnants.

L'année est ponctuée par les différentes fêtes, Halloween, Saint-Nicolas, Noël, Carnaval et Pâques. Les beaux jours sont rythmés par des jeux à l'extérieur et pas question de rester enfermé à bricoler même pendant les heures de garderies.

Nous avons également accueilli deux stagiaires qui ont beaucoup apporté aux enfants durant leur formation ; un grand merci à Sandrine SOROKA et Carine SCHUCK.

Notre garderie est un service indispensable pour certaines familles, et ce sont des moments privilégiés pour les enfants car ils disposent d'un temps pour le goûter et peuvent profiter de nombreuses activités telles que : jeux de société, lecture, bricolages, dessins, peinture, et jeux à l'extérieur quand le temps s'y prête.



## Maison d'Assistantes Maternelles



« LA MAISON DES ANGES » 4, rue de l'école  
Horaires d'ouverture : de 7h30 à 18h30.



### Un don pour notre Église

Les époux Von Schorlemer ont résidé rue du Beau Site pendant près de 40 ans. Mr Von Schorlemer fut le Président de l'association du Simbach qui gérait notamment l'association du lotissement du même nom.

En raison de leur âge, les époux Von Schorlemer ont décidé de quitter notre village et se rapprocher du domicile de leur fille. Avant de partir d'Alsting, ils ont voulu faire don d'une toile qui va dorénavant orner notre église.



Ce tableau fut officiellement remis au Conseil de Fabrique, lors d'une petite cérémonie organisée en Mairie.

### L'église Saint-Pierre a besoin d'un ravalement de façades

La commune prévoit, pour 2019, de procéder au ravalement des façades de l'église Saint-Pierre.

Comme vous le savez, la municipalité est propriétaire de cet édifice et se doit de le maintenir en bon état.

Le Conseil de Fabrique, dans son bulletin paroissial, a fait appel aux dons pour nous soutenir et participer aux financements des travaux dont le coût avoisine les 200 000 € T.T.C.





Rétrospective 2017/2018

Classe de Mme ZITT, petite et moyenne section



Carnaval



Musée faiènces



Mini-tennis

Classe de Mme Gross, petite et grande section



Biscuits de Noël



Saint Nicolas



Classe de Mme Macchini, CP et CE2



Classe de Mme Greff, CE1



Expo artistique



Classe de Mme Houlle, CE2 et CM1



Vigy - art du cirque

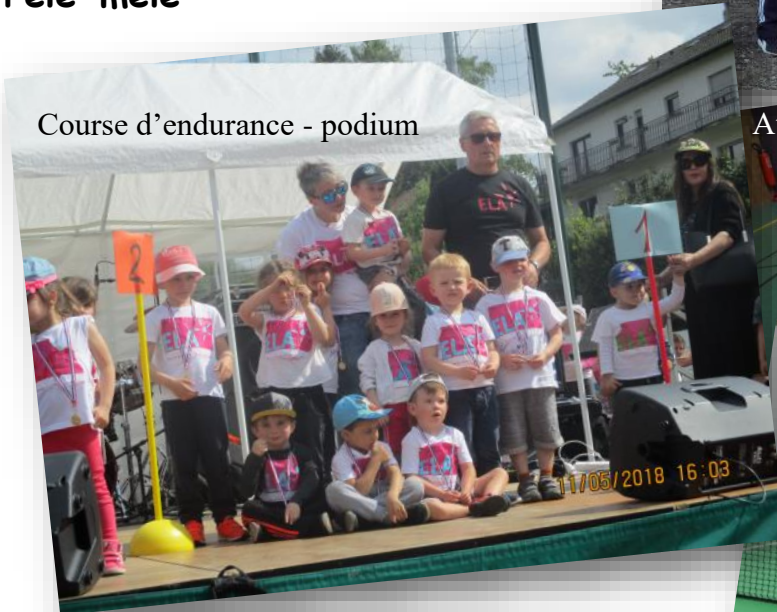
Vigy - atelier percussions







Pêle-mêle



Classe de Mme Pecoraro,  
CM1 et CM2



Mini-tennis



## Fête de fin d'année

Le beau temps fut au rendez-vous pour la fête de fin d'année.

Il n'en fallait pas plus pour attirer une foule venue nombreuse pour applaudir le spectacle présenté par nos petits et grands.

Une très belle réussite !!!



**Bonnes**  
VACANCES

## Rentrée scolaire 2018/2019

Pour la rentrée 2018 il y a 6 classes pour un effectif total de 129 élèves dont 48 en maternelle (en baisse de 10 élèves) et 81 en élémentaire (en hausse de 3 élèves).

### Répartition des classes :

Maternelle : 2 classes

Classe de Mme Gross (ATSEM, Mme Mehlinger Christine) : 24 élèves

Petite section et Grande section

Classe de Mlle Zitt (ATSEM, Mme Brettar Thérèse) : 24 élèves

Petite section et Moyenne section

Élémentaire : 4 classes

CP - classe de Mme Nicolay : 23 élèves

dont 3 classes doubles

CE1/CE2 - classe de Mme Greff : 10 CE1 + 9 CE2 = 19 élèves

CE2/CM1 - classe de Mme Houllé : 14 CE2 + 6 CM1 = 20 élèves

CM1/CM2 - classe de Mme Pécoraro : 9 CM1 + 10 CM2 : 19 élèves

Mme Nicolay est nommée sur le poste de Mme Macchini.



## Calendrier des manifestations, août à décembre 2018

Date	Association	Manifestation	Lieu
11-12 août	U.S.A.Z	Challenge des supporters	Stade municipal
18 août	Association Cavaliers et Country club	Fête western	Ranch des cavaliers
19 août	U.S.A.Z.	Pétanque	Stade municipal
02 septembre	Un pour tous, tous pour Jérôme	Marche	Spicheren
29 - 30 septembre	Conseil de Fabrique	Fête paroissiale	Clos du Verger
6 - 7 octobre	A.S.C.A.	Vide dressing automne	Salle Polyvalente
13 - 14 octobre	U.S.A.Z.	90's	Clos du Verger
20 octobre	Cycle Club Ariane	Nuits de hauteurs	Salle Polyvalente
28 octobre	Cyclo Club Ariane	Sortie fin de saison	Salle Polyvalente
31 octobre	A.P.E.A.	Halloween-Kids	Salle Polyvalente
4 novembre	A.P.E.A.	Bourse aux jouets	Salle Polyvalente
10 - 11 novembre	Mairie	Centenaire 14-18	Clos du Verger
10 novembre	C.F.I.A.	Bal d'automne	Clos du Berger
17 - 18 novembre	Aviculteurs	Expo	Salle Polyvalente
17 novembre	Cavaliers	Soirée mexicaine	Ranch des cavaliers
25 novembre	A.S.C.A.	Marche de Noël	Salle Polyvalente
1 - 2 décembre	Country club	Fête de Noël	Clos du Verger
9 décembre	A.F.C.	St. Nicolas	Salle Polyvalente
15 décembre	U.S.A.Z.	Fête de Noël	Salle Polyvalente
15 décembre	Cavaliers	Fête de Noël	Ranch des cavaliers
15 - 16 décembre	Sapeurs Pompiers	Fête Sainte Barbe	Clos du Verger

### Les horaires d'ouverture de la Mairie ont changés

**Les lundis, mardis et jeudis : de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00**

**Les mercredis et vendredis : de 08h00 à 11h30**



### C.F.I.A. - Fête des cerises

La quatrième édition de la Fête des Cerises a eu lieu le samedi 30 juin et le dimanche 1 juillet 2018.

Le soleil était de la partie et ce fut un week-end fort agréable notamment en soirée. L'animation a été assurée par Sunlight Music et leur chanteuse Maria d'Amico, présente samedi soir. Claude, ancien candidat de l'émission de télé-crochet « The Voice », était également présent tout au long de la fête patronale en compagnie de ses élèves qui, pour certains, faisaient leur première scène. Nathalie et Robert Favari, parmi d'autres artistes, sont venus dimanche après-midi.



Un grand merci à Diego et Arno, nos fidèles danseurs de hip-hop, et à la toute nouvelle section danse enfant de l'ASCA, créée par Maïté Ruther et qui entraîne les enfants depuis le mois de février.

Le feu d'artifice a été très apprécié de tous. Dimanche matin, une chasse aux trésors a permis aux parents et aux enfants de parcourir notre village et de faire des découvertes parfois surprenantes. La convivialité du repas de dimanche midi a réuni les familles qui ont beaucoup apprécié ce moment au Clos du Verger.

En quelques lignes, un magnifique week-end organisé par le CFIA et tous les bénévoles des associations membres qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que la fête soit un succès.

Un grand merci à tous !

### A.P.E.A.

Depuis la rentrée 2017, l'Association des Parents d'Élèves d'Alsting se démène pour les enfants de l'école.

Par leurs différentes manifestations, des fonds sont collectés pour financer des projets scolaires ou extrascolaires : la journée banalisée de Noël (150 €), une partie du matériel pour la maternelle (tapis du sol, un vélo (113 €), un appareil photo, une chaîne hifi), le voyage à Vigy (850 €), des livres pour la bibliothèque et les classes (env. 800 €) les cornets pour la rentrée du CP, les livres pour les CM 2 qui partent au colléges, dons et subventions divers (1 690 €), en tout environ 3 000 €.



Notons également : la remise des « SCHULTÜTEN » en septembre ; la Halloween Kids en octobre ; la bourse aux jouets en novembre ; la Saint-Nicolas et le Téléthon en décembre ; la course d'endurance en mai et la kermesse en juin.

Tous les parents de l'école peuvent adhérer à l'association pour participer et aider à rendre le cadre de l'école plus agréable. Vous pouvez contacter Mme Xenia Laurella pour rejoindre l'association.

*Encore un grand merci à l'association des mineurs, qui a été dissoute, pour le don fait à l'APEA.*



### Dissolution d'une Association ...

Après 65 ans d'existence *l'association des mineurs* a été dissoute.

Bien qu'elle comprenait encore une quarantaine de membres, personne n'a souhaité reprendre la présidence de ce club qui était assurée depuis 2007 par Monsieur Daniel Brach.

Il est vrai que peu de villages ont encore une association qui perpétue la mémoire de la mine. Cette industrie qui pendant des décennies a permis à nos populations de vivre en Moselle Est. Le souvenir du mineur s'éteint un peu plus avec l'arrêt de notre association locale.

Lors de la clôture de leur compte, la somme restante de 418€ a été attribuée par le comité des mineurs à l'association des parents d'élèves de notre école communale. Le drapeau a été remis à la commune d'Alsting alors que la statue de la sainte Barbe a été donnée au corps des sapeurs pompiers de notre commune.

Un grand merci pour ce beau geste.



### ... création de nouvelles Associations

#### « Un pour tous, tous pour Jérôme »

Deux villages, et un point commun : Jérôme. Un magnifique élan de solidarité est à l'origine de la création de cette association sis à Alsting. Une bande de potes et des collègues de Jérôme ont retroussé leurs manches pour venir en aide à leur ami et sa famille au moyen de cette nouvelle association.

Mais ils ne sont pas seuls, les habitants d'Alsting et de Spicheren souhaitent participer aussi. Nous sommes nombreux à être touchés. Si vous aussi, vous voulez être membre, alors prenez contact avec M. Frédéric BRENNSTUHL en écrivant à « [unpourtous.touspourjerome@gmail.com](mailto:unpourtous.touspourjerome@gmail.com) ».



Les grandes histoires d'humanité commencent ainsi et nous voulons encourager ce comité motivé. Un beau rayon de soleil qui réchauffe le cœur de toute une famille ! Bravo les mousquetaires !

*Notez d'ores et déjà dans vos agendas, le 2 septembre 2018, vous pouvez participer à la marche ou au parcours VTT qui seront organisés avec un départ de la salle polyvalente de Spicheren.*



Le 9 mai dernier s'est déroulée l'assemblée générale constitutive d'une nouvelle association locale :

### « *Le Club Photo d'Alsting* ».

Plusieurs photographes amateurs du village et des alentours qui se côtoyaient déjà régulièrement dans des clubs de la région et se rencontraient au gré des expositions photographiques, se sont demandé un jour s'il n'était pas plus intéressant de développer cette activité localement. Le soutien de la municipalité aidant, ils ont finalement décidé de créer un club photo à Alsting.

L'objet de cette association est de favoriser les rencontres amicales entre photographes, afin de permettre des échanges d'idées et de connaissances dans tous les domaines de l'activité photographique. Dans ce but, elle proposera à ses membres de travailler individuellement ou collectivement sur des thématiques libres ou suggérées, puis de comparer et débattre du résultat de ces travaux. L'idée étant de permettre à chacun de s'initier ou de se perfectionner aux techniques de prise de vue et de post-traitement, mais également de développer un mode d'expression artistique.

Les activités débuteront le 4 septembre, au rythme d'une séance toutes les 2 semaines. Les réunions se dérouleront dans les locaux de l'association mis à disposition par la municipalité et situés au 1<sup>er</sup> étage de l'ancien presbytère.

Le comité de direction est composé comme suit :

Président : Jean-Claude BUHR  
Secrétaire : M. Alain MONNET  
Trésorier : M. Boris FLAUSSE  
Assesseur : M. Dominique GALIZZI

Vice-Président : M. Philippe BESSON  
Secrétaire adjoint : Mme Véronique SCHIEL  
Trésorier-adjoint : Mme Estelle ARESU



Les participants à l'assemblée générale du 9 mai 2018

Pour contacter cette association :

Adresse postale : rue de l'abbé Grosse – ancien presbytère – 57515 ALSTING

Adresse mail : [clubphotoalsting@gmail.com](mailto:clubphotoalsting@gmail.com)

Contact : Jean-Claude BUHR - 62 rue de Simbach – 57515 ALSTING (06.79.39.22.33)



### Cyclo-club Ariane

#### De Spicheren au Grau du Roi à vélo : 905 km dans les jambes

Dans le cadre de son 30<sup>e</sup> anniversaire, le cyclo club Ariane d'Alsting – Spicheren s'était fixé un certain nombre d'objectifs à tenir en 2017 .

L'un d'entre eux et non des moindres, était de rallier le Grau du Roi, en vélo, au départ de Spicheren. C'est chose faite. Les 12 cyclistes (Emmanuel HEHN, Jean Jacques BOUSCH, Martial BOUSCH, Jean Marc FILIST, Julien HEHN, Yves HOCKENBERGER, Anthony POURIN, Adrien REIFF, Régis REISDORF, Armand SZYANSKY, Sébastien WEBER et Constant WEISLINGER) ont pris le départ le 10 juin 2017 pour une traversée de la France en six étapes : Épinal, Besançon, Bourg-en-Bresse, Chanas, Barjac, le Grau du Roi.



Un gros travail de l'équipe cycliste : 905 kilomètres parcourus avec un dénivelé positif de 6 470 mètres, 34 heures sur la selle et 173 000 tours de pédales par cycliste, 220 litres d'eau, 6 pains d'épices, 72 sandwiches, 150 barres de céréales, 12 tubes de crème solaire, 12 tubes de crème anti-frottements, 50 litres de bière et un magnum de champagne.

Le groupe de cyclistes a retrouvé Spicheren le samedi 17 juin 2017, fiers de la performance accomplie et avec plein de nouvelles idées en tête.



#### Près de 700 participants au Raid des Hauteurs

Le 25<sup>e</sup> Raid des Hauteurs organisé le 27 mai 2018 a attiré 537 vététistes, 129 cyclistes, 22 marcheurs, près de 700 participants ont rejoint Spicheren.

La manifestation, à la fois sportive et populaire, séduit toujours autant. Le 25<sup>e</sup> Raid des Hauteurs, organisé par le cyclo club Ariane d'Alsting - Spicheren, a attiré près de 700 participants, parmi eux, près de 10 % d'Allemands, dont le plus jeune inscrit, Max 3 ans, parti pour le 10 km VTT, le doyen du Raid, Charles 84 ans, a, quant à lui, choisit la route et le parcours du 85 km.

#### Un Raid pour tous les goûts

La force de cette manifestation est qu'elle est ouverte à tous et à tous types de deux roues, même ceux à assistance électrique, une nouvelle tendance. Côté VTT, le club propose au choix des circuits de 10 à 50 km, avec jusqu'à 1 400 m de dénivelé positif. De quoi séduire les amateurs de tout terrain. Côté route, on passe de 42 à 110 km, avec une randonnée qui mène les plus courageux de Spicheren jusqu'au pays de Bitche et à la frontière de l'Alsace Bossue, passant par plus d'une vingtaine de communes.





Tous les parcours ont deux points de contrôles et de convivialités, où les participants peuvent se reposer et reprendre des forces.

Les enfants des écoles primaires d'Alsting et Spicheren ont, à nouveau, participé au challenge des classes avec comme objectif de faire partie de la classe la plus représentée.

### Rouler dans la farine

65 bénévoles sont mobilisés pour assurer l'organisation de cette manifestation. Une trentaine pour la préparation avec le samedi matin, le fléchage à la farine périmée des différents circuits VTT et à la craie pour la Route. Mais entre la météo, les animaux et les promeneurs, il faut recontrôler le balisage le dimanche matin dès potron-minet, avant que les premiers inscrits se lancent dans la course.



### Balade contée avec le Cyclo Club Ariane

En marge du Raid des Hauteurs, le cyclo club Ariane proposait une marche contée d'environ 8 km, qui a emmené une trentaine de personnes dans la vallée verdoyante de Spicheren.

En cinq étapes, Monique BOUSCH, conteuse et poétesse locale, a ponctué ce parcours par de jolis contes.

### Club des Séniors

#### Assemblée générale



#### Sortie au Mont Saint-Michel





## Tennis-Club

La fête du tennis club Alsting du dimanche 24 Juin 2018 a été l'occasion pour l'association de fêter ses 40 ans d'existence.

Verre de l'amitié offert à l'apéritif, puis buffet-prestige pour souligner l'évènement.

Belle journée avec plus de 100 repas commandés, stands grillades et boissons tout au long de l'après-midi.



Les finales séniors du tournoi interne ont eu lieu ce même après midi :

chez les Dames : Vainqueur, Karim Schuster  
Finaliste, Elisabeth Waring

Chez les Messieurs : Vainqueur, Thomas Hehn  
Finaliste Jean-Luc Oppé

Remise des trophées en fin d'après midi, 13 coupes décernées, dont 10 en catégories « jeunes »

Effectif du club pour la saison écoulée : 102 licenciés dont 45 jeunes de moins de 18 ans

Bilan sportif : 14 équipes séniors et jeunes dans différents championnats départementaux et régionaux

La saison sportive 2019 débutera le 01/09/2018

Tarifs cotisation annuelle :     Adulte (plus de 18 ans) = 100 euros  
                                                  Jeunes (2001-2011) = 70 euros

                                                  Étudiant : 80 euros  
                                                  Mini tennis (2012-2014) = 60 euros

Des réductions sont attribuées aux familles.

Ces tarifs incluent le coût des licences payée par le club à la FFT et l'école de tennis pour les jeunes. Il existe des tarifs « été » (juin-août) qui seront communiqués ultérieurement. Les réservations de courts se font désormais par internet, sur place au moyen d'un écran mis à disposition des membres ou à domicile (1 court couvert et 2 courts extérieurs). Des cours d'initiation (10 séances) sont offerts aux adultes « débutants » en début de saison.

Inscriptions à l'école de tennis et mini tennis : mercredi 12 Septembre de 14h à 18h

Renseignements : Alain Monnet     06 70 69 28 24     Stéphane Waring     06 62 38 52 23  
                                  Elisabeth Waring   06 37 32 77 87     Chantal Floer       03 87 99 25 38  
                                  Email : [tcAlsting@sfr.fr](mailto:tcAlsting@sfr.fr)





### U.S.A.Z.

#### Mise à l'honneur de M. Denis Karmann

Cette année, lors de la traditionnelle fête de Noël organisée par l'USAZ pour la section jeune, une personne clé du comité a été mise à l'honneur.

En effet à cette occasion M. Karmann Denis membre du comité de 1989 à 1994, puis de 2001 à ce jour, et qui fut également Vice-Président du club a reçu la médaille de bronze du District Mosellan des mains de son Vice-Président M. Humbert Jean-Louis.



Une distinction bien méritée, pour une personne dont l'investissement dans la commune, en tant que bénévole, dépasse bien le cadre de l'association. En effet, il participe également par exemple à l'aide à la tenue des bureaux de vote lors des élections, ou à la fête des cerises organisée par le CFIA.

L'ensemble du monde associatif Alstingeois, et notamment le club de football, espère pouvoir encore compter sur sa présence, pendant de longues années.

#### USAZ - 50 ans d'histoire

Cette année, le club fêtait ses 50 ans. C'est ainsi que des festivités ont été organisées le week-end du 15 au 17 juin.



Un grand nombre d'anciens et actuels joueurs et dirigeants du club, ainsi que de nombreux supporters, avaient répondu présents. Vendredi soir avait eu lieu le tournoi vétérans dont les bénéfices ont été reversés à l'association « Un pour tous, tous pour Jérôme. »

La journée de samedi était bien animée. Un tournoi U11 dans la journée, suivi à 18h d'une remise de médailles aux joueurs de la toute première équipe du club.

Les différents entraîneurs qui ont dirigé les équipes au sein de l'USAZ ont, quant à eux, reçu des fanions souvenir.

Les festivités du samedi se sont poursuivies autour du ballon rond et d'un match remporté par les Alstingeois face à Freyming-Hochwald (3-2). Elles se sont achevées dans la convivialité par le pot de l'amitié et une soirée pizza accompagnée d'une animation musicale.

Un tournoi U13 et une rencontre féminine Sarreguemines vs Moulins-lès-Metz ont ponctué la journée de dimanche.

Des possibilités de restauration ont été offertes tout au long du week-end et l'exposition de photos anciennes a été très fréquentée.



### Lumière du Levant - Association Tai Chi Chuan

La saison 2017/2018 se termine et la nouvelle saison 2018/2019 s'annonce prometteuse.

La saison avait débuté le 13/09/2018 et a confirmé l'intérêt que de nombreuses personnes portent au tai chi chuan. Les effectifs se maintiennent avec une trentaine de personnes qui se retrouvent tous les mercredis soir pour découvrir, pratiquer ensemble, s'exercer et s'améliorer sous la direction de Mme Iris Buthge.



La 12<sup>e</sup> assemblée générale de l'association s'est tenue le 18 octobre 2017

Le comité est composé comme suit :

Mme Lucienne Wincent, présidente  
Mme Nicole Dallem, trésorière  
Mme Caroline Bitsch, secrétaire  
Mme Liliane Viera, Mr Jean Denis Steffin , assesseurs

Mme Solange Michels, vice présidente  
Mme Marie Louis Kubina, trésorière adjointe

Mr Nino Bargio, commissaire au compte.

La fin de saison a été fêtée le 08 Juin par un repas convivial et savoureux. Des stages mains nues et armes ont été organisés en février, avril et juin et les passionnés se retrouveront tous les quinze jours en Juillet et Aout pour des séances informelles afin de se préparer à la nouvelle saison.

*Rendez vous est pris pour la reprise le 19 Septembre prochain.*



**Assemblée générale  
Anciens combattants**



**Assemblée générale  
Cavaliers**



## Réfection rue de l'École ...

Bien que nous n'ayant plus de subventionnement pour les travaux de voiries, la municipalité a décidé d'inscrire chaque année une somme de plus de 30 000 € pour la réfection de nos routes. Dans ce programme 28 600 € ont été dépensés pour la réfection d'une partie de la rue de l'école.

Lors de cette opération nous avons également profité pour refaire le tapis de la rue adjacente au cimetière le montant de ces travaux s'est élevé à 12 000€.



## Travaux rue St-Jean

L'érosion, mais surtout la circulation d'engins agricoles ont fortement endommagé la rue St Jean.

Une réfection complète de cette rue n'étant pas faisable pour des raisons budgétaires, nous allons devoir la rénover par tranche. L'année dernière une phase a été réalisée pour un montant de 12 000 €.



## ... et installation de feux comportementaux

Dans le but de réduire la vitesse dans la traversée du village, le conseil municipal a opté pour l'installation de feux de comportement à l'angle de la rue de l'École et de la rue de l'Église. Le non-respect des 50km/h entraîne automatiquement un passage au rouge des feux tricolores. Par cette installation de plus de 42 000€, nous voulons surtout garantir la sécurité à la sortie des classes et lors des offices des messes.

Coût des travaux : 42 000 €

Montant des subventions : 11 600 €







Après plusieurs mois de travaux l'abbé Petitjean a procédé à la bénédiction de la morgue le 20 octobre 2017.

## Rénovation de la morgue

L'édifice datant des années 1970 avait un vrai besoin de réfection et de mise aux normes ; chacun, lors de cette cérémonie a pu apprécier sa fonctionnalité tout en restant très sobre.

Nous avons profité de cette rénovation pour y adjoindre un W.C. public qui servira lors des offices religieux.



## Réfection du chemin longeant le cimetière

Dans le prolongement de ces travaux il était normal de refaire la bande de roulement du chemin longeant le cimetière. Montant des travaux 12 000€.

## Local des arboriculteurs

Après plusieurs mois de travaux ce local est enfin terminé. Le montant des travaux s'élève à 124 000 € dont 50 000 € furent financés par la communauté d'agglo de Forbach dans le cadre des dotations versées aux communes.

Cet équipement va redonner un nouvel élan à cette association qui compte une bonne cinquantaine de membres. Un verger à vocation pédagogique va être prochainement aménagé à l'arrière de ce bâtiment. Hormis la distillation, l'association c'est fixée comme objectif de promouvoir à nouveau la plantation et l'entretien des arbres fruitiers.







## Travaux ASCA

22 000 €, c'est le montant des travaux pour l'implantation d'un mur en éléments et la pose de pavés à l'entrée et sur la terrasse qui donne accès à la salle de l'ASCA.

Par cette opération on consolide l'ensemble et en même temps on répond aux normes d'accessibilité de ce bâtiment qui reçoit du public.

Les travaux ont été subventionnés pour un montant de 5 095 €.

## Réfection terrasse du Tennis-club

Dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, la municipalité a fait poser des lames en bois sur la terrasse du club house du Tennis-club.



## Nouveaux ralentisseurs rue de Simbach



En remplacement des « chicanes » à la rue de Simbach, nous avons fait installer de nouveaux ralentisseurs de type « coussins berlinois »

## Nouvelle tonnelle au Clos du verger

Afin de couvrir la cour intérieure du Clos du verger, la commune a acheté un chapiteau couvrant une surface de 50 m<sup>2</sup> pour un coût de 6 700 €.

Cette tonnelle est très appréciée et tout particulièrement lors des mariages, puisque cet équipement permet d'y servir l'apéritif, notamment durant la période estivale.





## Piste cyclable ...

Depuis plusieurs années la communauté d'agglomération de Forbach s'est lancée dans un vaste programme d'implantation de pistes cyclables. Le but de ces travaux étant de relier les villages entre eux en créant prioritairement des chemins où seuls les cyclistes et les piétons y peuvent accéder.

A l'instar de ce qui s'est fait dans la plupart des communes de l'interco, nous pouvons désormais bénéficier d'une belle piste cyclable qui relie notre commune à Spicheren.

Un investissement de près de 400 000 € entièrement financé par la communauté d'agglomération de Forbach était nécessaire pour réaliser ce bel équipement dont pourront dorénavant profiter nos habitants pour se rendre à pieds ou à vélo à Spicheren, et profiter de ce bel écrin de verdure qui s'étire de long du Simbach.



## ... Barrière de sécurité ...

Dans le cadre de ces travaux d'aménagement de la piste cyclable, la commune a demandé la pose d'une barrière de sécurité sur la partie du chemin menant au club house des cavaliers.

Ce garde-corps installé sur 50 mètres a également été financé par le budget de la communauté d'agglomération de Forbach.

## ... installation de bancs

Le long du chemin, la commune a installé des bancs où promeneurs et cyclistes pourront faire une pause et profiter de cette belle vallée pour s'y ressourcer.



## Nouvelle entrée, logement au-dessus de la pizzeria

Jusqu'à l'année dernière, pour accéder au logement situé au-dessus de la pizzeria, il fallait emprunter le couloir du bas qui donnait également accès au restaurant.

Afin de remédier à cette situation et de partager les deux locaux, la municipalité a créé une entrée à l'arrière de ce bâtiment. L'accès avec la pose d'un parterre en pavés tout comme l'installation d'une porte s'est élevé à 14 800 € subventionné à hauteur de 3 600 € par la DETR.



# REPERTOIRE DES RUES

## A

L'ABBE GROSSE rue de  
KACIAS rue des

**C-4**  
**E-1**

20 FEVRIER rue du  
FLEURS rue des  
FONTAINE rue de la  
FORET rue de la  
FRONTIERE rue de la

**D-4**  
**C-4**  
**D-6**  
**C-4**  
**E-1**

MERTZ Impasse  
MESANGES rue des  
MEYERHOF Impasse du  
MOLERE rue  
MONTAGNE rue de la

**D-6**  
**D-6**  
**B-3**  
**E-4**  
**B-3**

SANT JEAN rue  
SAINT LOUIS rue  
SAINTE MARGUERITE rue  
SAINTE MARGUERITE Impasse  
SAINT PIERRE rue  
SAPINS Impasse  
STADE rue du  
SIMBACH rue de

**B-2**  
**C-3**  
**E-6**  
**E-6**  
**C-3**  
**E-1**  
**C-3**  
**E-4-E-1**  
**F-2-F-3**

## F

## M

## S

## B

BALZAC rue  
BASSIN rue du  
BEAU SITE rue du  
BEL AIR rue  
BELLEVUE rue  
BLE rue au  
BOULANGERS rue des

**E-4**  
**D-6**  
**E-1**  
**B-2**  
**D-4**  
**B-2**  
**D-6**

GEAIS Impasse des  
GENERAL GUILLAUME rue du

**D-6**  
**B-2**

L'OREE DU BOIS rue à

**C-6**

TAILLEURS rue des

**D-6**

## G

## O

## T

## C

CERISES rue des  
CHATEAUBRIAND Impasse  
CHATELAILLON rue de  
CHENES Impasse des  
Clos du Verger  
CORNEILLE rue  
CYPRES Impasse des

**D-4**  
**E-4**  
**D-4-D-5**  
**E-1**  
**C-4**  
**E-4**  
**E-6**

JACINTHES rue des  
JARDINS rue des

**A-3**  
**C-3**

PALINGES rue de  
PONT rue du  
PRE rue du  
PRIMEVERES Impasse des

**B-3 C-3**  
**C-3**  
**D-6**  
**E-6**

VALLÉE rue de la  
VERGERS rue des  
VICTOR Hugo rue  
VIGNES rue des  
VOLTAIRE rue

**C-3**  
**D-5**  
**E-4**  
**E-4**  
**E-4**

## J

## P

## V

## D

DAHLIAS rue des  
DAIMS Impasse des

**A-2**  
**C-6**

KERBACH rue de

**C-6**

ROBERT SCHUMANN rue  
ROSES rue des  
RUISSÉAU rue du

**E-1**  
**E-6**  
**C-3**

## K

## R

## E

L'ECOLE rue de  
EGLISE rue de  
EPICEAS Impasse des

**C-4**  
**C-4**  
**E-1**

LAMARTINE rue  
LAVOIR rue du  
LONGSCHAMPS rue des  
LIBERATION rue de la  
LILAS Impasse des

**E-4**  
**B-3**  
**B-2**  
**C-3**  
**E-6**

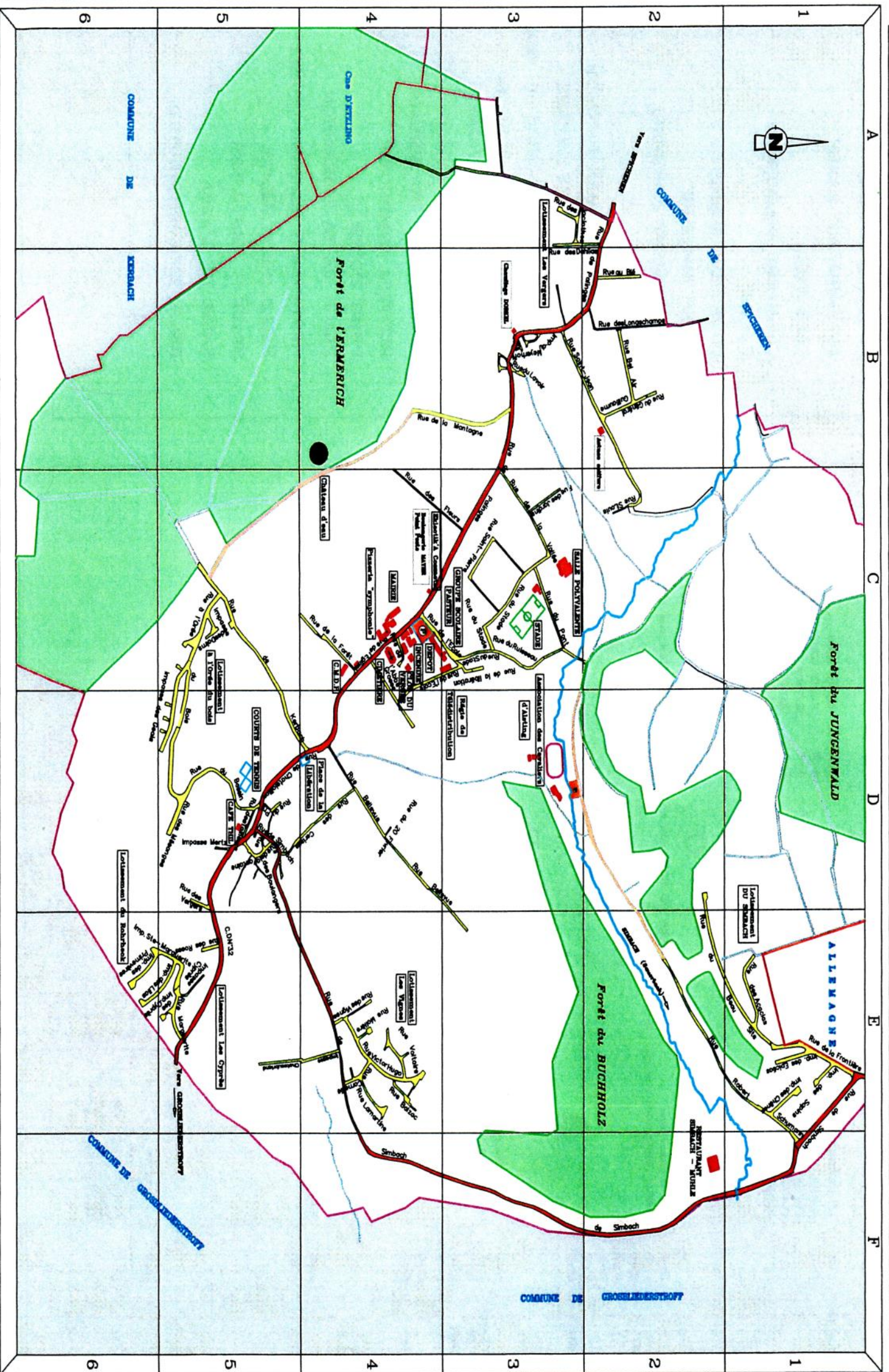
## L

# RENSEIGNEMENTS UTILES

ASTUCE COIFFURE **B-2**  
BOULANGERIE MAYER **B-3**  
CAFE THIL **D-6**  
CAVALIERS D'ALSTING **D-3**  
C.M.D.P **C-4**  
COURT DE TENNIS **D-5**  
DEPOT INCENDIE **C-4**  
LOTISSEMENT ROHRHECK **E-6**  
EGLISE **C-4**  
GROUPE SCOLAIRE PASTEUR **C-4**  
LOTISSEMENT LES CYPRES **E-6**  
LOTISSEMENT A L'OREE DU BOIS **C-6**  
LOTISSEMENT LES VERGERS **A-3**  
LOTISSEMENT LES VIGNES **E-4**  
MAIRIE **C-4**  
LOTISSEMENT DU SIMBACH **E-1**  
PIZZERIA SYMPHONIE **C-4**  
POINT POSTE **C-4**  
PLACE DE LA LIBERATION **D-4**  
RESTAURANT SIMBACH-MUHLE **F-2**  
SALLE POLYVALENTE **C-3**  
STADE - VESTIAIRES **C-3**  
SALLE DE L'ASCA **C-3**  
REGIE TELEDISTRIBUTION **C-3**



# COMMUNE D'ALSTING





## BILAN 2017

### Déclarations préalables

NOMBRE	REALISATIONS	NOMBRE	REALISATIONS
3	Réfections, créations toitures	1	Balcons
5	Panneaux photovoltaïques	8	Murs, clôtures
2	Terrasses, vérandas, balcons, pergolas	1	Divisions foncières
3	Créations, remplaçants d'ouvrants	2	Carports

### Permis de construire

NOMBRE	REALISATIONS	NOMBRE	REALISATIONS
7	Maisons individuelles	1	Abris à bois/abris de jardin

### Certificats d'urbanisme

NOMBRE	REALISATIONS	NOMBRE	REALISATIONS
5	Opérationnels	25	D'information



### Quels travaux faut-il déclarer en mairie ?

La nature et l'importance de votre projet vont déterminer le type de formalité à accomplir, et donc de formulaire à utiliser.

Toute nouvelle construction est soumise au minimum à déclaration préalable en mairie, à l'exception de ceux concernant une surface inférieure ou égale à 5m<sup>2</sup>.

Les clôtures, elles aussi, sont soumises à déclaration.

Les projets dépassant 20m<sup>2</sup> (nouvelle construction où extension portant sur la construction existante au-delà de 150 m<sup>2</sup>) nécessitent un permis de construire.

Les services de la mairie restent à disposition pour toute question à ce sujet.



Site internet de la commune d'Alsting : « [Alsting.fr](http://www.alsting.fr) »



Adresse mail de la Mairie : « [mairiealsting@rtvc.fr](mailto:mairiealsting@rtvc.fr) »



## Bruits de voisinage

Retour de l'été égal retour des travaux de jardinage et de bricolage.

Ces travaux réalisés par les **particuliers** à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques etc..., ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30**

**Le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30**

**CES TRAVAUX SONT INTERDITS LES DIMANCHES ET JOURS FERIES**

**NOUS DEMANDONS DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES PAUSES DE MIDI**

Toute personne utilisant dans le cadre de ses **activités professionnelles**, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la propriété publique ou dans des propriétés privées, des appareils, outils, engins, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit respecter les horaires de travail suivants :

**Les jours ouvrables de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00**

**Le samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00**

**CES TRAVAUX SONT INTERDITS LES DIMANCHES ET JOURS FERIES**

**(sauf en cas d'interventions urgentes et nécessaires)**

## Nachbarschaftslärm

Die warme Jahreszeit ist auch die Zeit der Rasenmäher, die in den Garten vor sich hin brummen.

Mit der Ruhe im eigenen Garten ist es dann vorbei, wenn ein Nachbar seinen Rasenmäher in Betrieb nimmt. Der monotone Lärm dringt durch die geöffneten Fenster auch in Häuser und Wohnungen und das viele Minuten lang, je nach Größe des zu mähenden Rasenstückes.

Zu Recht haben die Nachbarn Anspruch auf die Einhaltung bestimmter Ruhezeiten, in denen Rasenmäher nicht oder nur eingeschränkt benutzt werden dürfen.

In unserem Dorf gibt es Bestimmungen die den Gebrauch von Maschinen und Geräten einschränken.

In der folgenden Zeiten ist es erlaubt :

**Werktags von 8 Uhr bis 12 Uhr und von 13.30 Uhr bis 19.30 Uhr**

**Samstags von 8.30 Uhr bis 12 Uhr und von 13.30 Uhr bis 18.30 Uhr**

**DIE MITTAGSPAUSE IST EINZUHALTEN**

**AN SONN - UND FEIERTAGEN SIND DIE O.G. ARBEITEN VERBOTEN**

Für Berufstätige sind folgende Zeiten einzuhalten :

**Werktags von 7.30 Uhr bis 12 Uhr und von 13 Uhr bis 18 Uhr**

**Samstags von 8 Uhr bis 12 Uhr und von 13 Uhr bis 18 Uhr**

**AN SONN - UND FEIERTAGEN SIND DIE O.G. ARBEITEN VERBOTEN**

**(außer notwendige oder dringende Arbeiten)**



## Demande de carte nationale d'identité

Depuis le 25 mars 2017, les services de votre mairie ne recueillent plus les demandes de cartes d'identité.

### Comment faire alors ?

- ◆ La pré-demande se fait en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone,
- ◆ Il faut créer pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir son état-civil et son adresse,
- ◆ Prendre note du numéro de pré-demande qui est attribué,
- ◆ Choisir l'une des mairies équipées de bornes biométriques telles que celles de STIRING-WENDEL, BEHREN-lès-FORBACH, FORBACH, SARREGUEMINES ... (liste complète sur le site de la Préfecture : <http://moselle.gouv.fr/>). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- ◆ Rassembler les pièces justificatives,
- ◆ Se présenter au guichet de la mairie choisie avec le numéro de pré-demande pour y déposer le dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales,
- ◆ Lorsque la carte d'identité est établie, la retirer dans la mairie où la demande a été déposée.

## Brûlage des déchets verts

### Nouvelle réglementation préfectorale applicable sur le territoire de la Moselle.

L'arrêté préfectoral DDT/SABLE/NPN-n°48 en date du 22 juillet 2016 rappelle que le brûlage à l'air libre ou dans les incinérateurs individuels de tous les déchets verts, produits par les particuliers et les collectivités territoriales, est interdit (art. 4).

#### Néanmoins l'arrêté encadre les quelques pratiques autorisées.

Il prévoit notamment que les résidus des activités agricoles et issus de la taille des arbres fruitiers, des vignes, de l'élagage des haies, peuvent être brûlés sur place à condition :

- ◆ Que les déchets soient secs et qu'ils ne puissent être valorisés par ailleurs,
- ◆ Qu'aucun signalement relatif à la qualité de l'air n'ait été émis par la Préfecture et les médias,
- ◆ Que le vent ne soit pas susceptible de transporter les fumées,
- ◆ Que la distance soit supérieure à 100 mètres de toute habitation, construction, route, autoroute, voie ferrée, gazoduc ou oléoduc,
- ◆ Que la distance soit supérieure à 10 mètres de toute ligne aérienne d'électricité ou de téléphone,
- ◆ Qu'aucun autre produit n'y soit ajouté,
- ◆ De se faire :
  - ◇ entre 11h00 et 15h30 en décembre, janvier et février, et entre 10h00 et 16h30 les autres mois de l'année,
  - ◇ sous la surveillance d'au moins deux personnes, capables de l'éteindre à tout moment et impérativement avant 20h00,
  - ◇ En garantissant la sécurité des personnes, des biens et sans gêner le voisinage (art. 9, 13 et 14).

**A noter que l'arrêté précise que les auteurs de feux ayant causé des accidents ou déclenché des incendies sont pleinement responsables sur le plan civil et pénal, même lorsque ces feux sont autorisés (art. 15).**



### Vos amis les bêtes

Aujourd'hui, de nombreux foyers possèdent au moins un animal de compagnie (chien, chat, oiseaux ou autres). Ces animaux domestiques peuvent être à l'origine de troubles divers.

Afin de favoriser le « bien vivre ensemble, et ne pas perturber le voisinage, les propriétaires doivent respecter certaines règles.

Les animaux sont en effet susceptibles de provoquer des nuisances particulières, et sont parfois soumis à des régimes juridiques spécifiques, ainsi, il convient de :

- ⇒ surveiller son animal, et de ne pas le laisser divaguer dans les espaces communs et publics,
- ⇒ nettoyer en enlevant les excréments produits par les animaux dans les parties communes intérieures et extérieures ; il est à noter que les contrevenants encourent une amende de 3<sup>ème</sup> classe (450€),
- ⇒ déclarer les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie (chiens d'attaque ou de défense) auprès des services de la mairie



### Plantations arbres et arbustes

Il n'est permis d'avoir des arbres ou arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à une distance règlementée :

Ainsi, toutes les plantations qui ne dépassent pas deux mètres de hauteur doivent être plantées à au moins 0.50m de la limite séparative ;

Celles qui dépassent les deux mètres, devront être plantées à deux mètres minimum de la limite.

Les haies vives donnant sur les rues ne doivent pas dépasser 1.50m, et pour des raisons de sécurité, ne doivent pas dépasser 0.50m à l'intersection des voies.

### Distribution des sacs multiflux

La prochaine distribution de sacs multiflux organisée par le Sydème aura lieu le vendredi 21 septembre de 8h30 à 19h00 à l'atelier municipal.

Désormais, lors des permanences de distribution, les usagers pourront ramener leurs piles électriques usagées, les paires de lunettes et les radiographies.



### Les horaires d'ouverture de la Mairie ont changés

**Les lundis, mardis et jeudis : de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00**

**Les mercredis et vendredis : de 08h00 à 11h30**



## Nouveaux tarifs location salle du Clos du verger au 01/01/2019

	GRANGE AVEC CUISINE	GRANGE + SALLE AVEC CUISINE
<b>LOCATION WEEK-END</b>		
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	(200€ 1ère location - 250€ à partir 2ème location)	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	300,00 €	800,00 €
RESIDENTS DE LA COMMUNE	250,00 €	700,00 €
PERSONNES EXTERIEURES	500,00 €	1 300,00 €
SOCIETE/ENTREPRISE COMMUNE	400,00 €	1 400,00 €
SOCIETE/ENTREPRISE EXTERIEURE	700,00 €	1 700,00 €
<b>LOCATION EN SEMAINE</b>		
(du lundi au jeudi 13h00 à 18h00)		
ASSOCIATION DE LA COMMUNE	100,00 €	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	200,00 €	400,00 €
RESIDENTS COMMUNE	150,00 €	320,00 €
SOCIETE/ENTREPRISE COMMUNE	200,00 €	550,00 €
SOCIETE/ENTREPRISE EXTERIEURE	300,00 €	800,00 €
<b>LOCATION VENDREDI SOIR</b>		
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	160,00 €	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Voir tarifs Week-End	
RESIDENTS COMMUNE	180,00 €	440,00 €
SOCIETE/ENTREPRISE COMMUNE	Voir tarifs Week-End	
SOCIETE/ENTREPRISE EXTERIEURE	Voir tarifs Week-End	
ENTERREMENT COMMUNE	100,00 €	190,00 €
CAUTION	1 000 €	2 500 €

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHÈTERIE

	du 1er avril au 30 septembre		du 01er octobre au 31 mars	
Lundi	09h30 à 12h30	14h00 à 19h00	10h00 à 12h00	13h30 à 17h30
Mardi	09h30 à 12h30	14h00 à 19h00	10h00 à 12h00	13h30 à 17h30
Mercredi	09h30 à 12h30	14h00 à 19h00	10h00 à 12h00	13h30 à 17h30
Jeudi	fermé	fermé	fermé	fermé
Vendredi	09h30 à 12h30	14h00 à 19h00	10h00 à 12h00	13h30 à 17h30
Samedi	09h30 à 12h30	14h00 à 19h00	10h00 à 12h00	13h30 à 17h30





# Quelques souvenirs

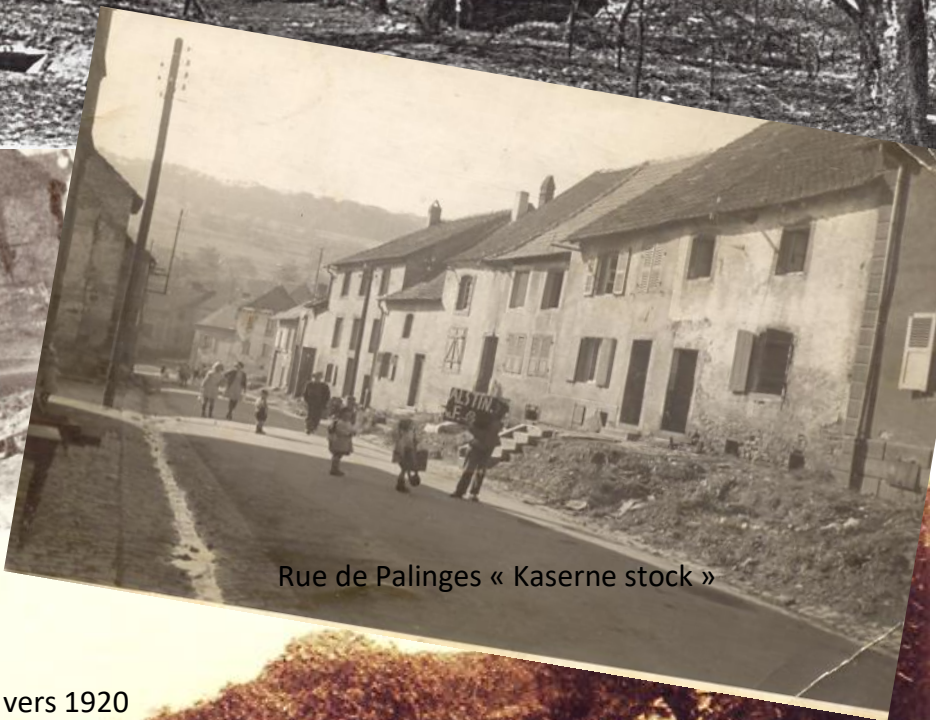
Rue de Simbach entre 1910 et 1920



Moulin de Simbach vers 1940



Rue de Chatelaillon, rue des Tailleurs



Rue de Palings « Kaserne stock »

Rue de Chatelaillon vers 1920

